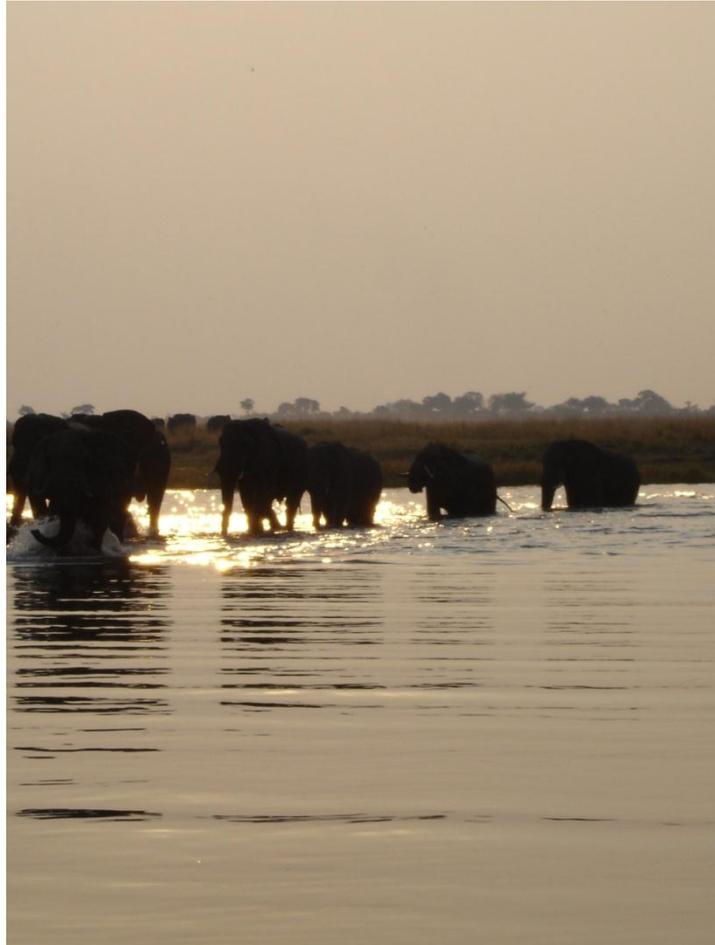


**Document de programme pour la mise en œuvre du  
Programme “Africa Nature” de 2014 à 2017**



Janvier 2013

## Contenus

Information de base .....	2
Contexte .....	3
Objectifs et résultats attendus .....	5
Orientation du programme et activités détaillées .....	5
Stratégie de mise en œuvre et de financement.....	16
Liste sélective de documents consultés .....	19
Annexe I – Aperçu des objectifs et Résultats attendus 2014 – 2017 .....	20

## Information de base

**Titre du projet:** "Africa Nature": Améliorer la conservation des sites du patrimoine mondial naturel à travers le renforcement ciblé des capacités et le partage des connaissances

**Pays Bénéficiaire(s):** Etats Parties africains à la Convention du patrimoine mondial

**Calendrier:** 4 ans

**Sources de financement:**

Le programme est financé par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Fond du patrimoine africain (FPMA) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

**Total:** 4.395.000 dollars EU (bien que cela inclus une partie du financement alloué pour a phase de démarrage également)

**Agence internationale d'exécution:** Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

**Secteur responsable/Division/Bureau régional:** Secteur de la Culture / Centre du patrimoine mondial

**Nom des responsables de projet:** Guy Debonnet (WHC/P/SPU) et Lazare Eloundou (WHC/P/AFR)

**Partenaires de projets:**

PNUD/FEM Programme de micro subventions, IUCN (l'Union internationale pour la conservation de la nature), the AWHF (le Fond du patrimoine africain), et les institutions africaines en charge des sites naturels du patrimoine mondial.

## Contexte

L'idée d'identifier et de protéger les plus importants sites naturels et culturels du monde a capturé l'imagination et l'engagement de beaucoup de gens et de gouvernements à travers le monde. Cette idée a mené directement à la naissance de la Convention du patrimoine mondial en 1972 et à sa ratification par 190 pays. Ces pays se sont engagés à assurer la protection de leur patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une Valeur universelle exceptionnelle (VUE) pour l'humanité. En Juillet 2012, 962 sites ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial, dont 188 sites naturels et 29 sites mixtes (naturel / culturel).

Trente-neuf de ces sites naturels sont situés en Afrique (y compris 4 sites mixtes). Les sites du patrimoine naturel comprennent des sites qui sont d'une "beauté naturelle exceptionnelle" (critère vii), des "exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre" (critère viii), des "exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours" (critère ix) et contiennent "les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique" (critère x). La variété de sites naturels dans cette région inclue des chaînes de montagne, des déserts, des côtes marines, des forêts, des savanes, des zones humides, des lacs, et des systèmes fluviaux. Ces sites revêtent une grande importance en raison de la biodiversité qu'ils contiennent, souvent endémique de par sa nature. Les sites sont également les témoins uniques des changements dans les caractéristiques géologiques et biologiques de la Terre.

L'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial est une étape importante pour garantir leur protection mais ne garantit pas, en elle-même, que les sites respecteront l'engagement pour la préservation, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures qu'une inscription au patrimoine mondial implique. De nombreux sites du patrimoine mondial, comme d'autres zones protégées de par le monde, sont soumis à des actions dégradant les valeurs qu'ils cherchent à protéger.

Malgré les efforts des pays, de nombreux sites du patrimoine mondial demeurent sous pression. Il y a une prise de conscience de plus en plus importante au sein du Comité du patrimoine mondial et des autres décideurs qui se rendent compte que la crédibilité de la Liste ne dépend pas seulement du fait qu'elle soit équilibrée et représentative mais également de la capacité à utiliser les instruments de la Convention du patrimoine mondial afin d'assurer leur conservation sur le long terme et faire face aux menaces sur leurs VUE. La Convention du patrimoine mondial est idéalement placée pour jouer un rôle dans ce processus du fait de ces mécanismes de contrôle solides à travers le suivi réactif et les processus de rapports périodiques ainsi que la Liste du patrimoine mondial en péril, qui fournit la possibilité d'attirer l'attention des Etats Parties et de la communauté internationale sur les menaces sur leur VUE

L'Afrique reste sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial avec moins de 9% des sites situés dans cette région. Parallèlement, 40% des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril se situent en Afrique. A l'heure actuelle, un tiers des sites naturels en Afrique sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Une grande partie de ces sites sont situés dans des zones de conflit ou de post-conflit, ce qui constitue un défi particulier pour leur conservation et leur préservation. De plus, un nombre plus élevé de sites sont inclus dans le processus d'état de conversation (SOC) en raison des menaces variées telles que le braconnage, l'exploitation forestière illégale et d'autres formes d'exploitation de ressources illégales, qui si elles ne sont pas réglées pourraient avoir un impact sur leur VUE.

Le Second Cycle de Rapports Périodiques pour l'Afrique (2010-2011) a souligné que la « qualité » de la gestion des sites constitue une des lacunes principales dans la préservation

des sites du patrimoine mondial. De plus, cet exercice a clairement démontré que pour améliorer la gestion des sites, il est important de renforcer et construire les capacités des personnes et des institutions en charge de la gestion. Nuitées

Pour régler ce problème, le Centre du patrimoine mondial, avec le soutien de l'IUCN en sa capacité d'Organisation consultative auprès de la Convention pour les sites naturels du patrimoine mondial, le Fond du patrimoine mondial africain (AWHF) et d'autres partenaires, développe le programme « Africa Nature ».

Le Plan d'Action de Second Cycle de Rapports Périodiques pour l'Afrique a été finalisé lors d'une réunion d'experts en avril 2012 à Paris. Ce groupe d'experts était composé de représentants des Etats Parties (coordinateur régional pour le Rapport Périodique, les mentors sous régionaux), des représentants des trois Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, IUCN), les institutions de formation régionales (CHDA, EPA), le Fond du patrimoine africain (AWHF) et le Centre du patrimoine mondial. Les Etats Parties ont souligné le besoin de flexibilité et de réalisme dans la définition de la stratégie de direction du plan.

Le Plan d'Action 2012-2017 est présenté dans le document du Comité du patrimoine mondial WHC-12/36.COM/10D, détaillant les objectifs fixés qui sont une synthèse des questions soulevées dans les sections précédentes. Il décrit brièvement les stratégies à adopter pour faire en sorte que ces objectifs soient atteints. Le document présente également les principaux problèmes identifiés au niveau régional à travers l'exercice de soumission de rapports périodiques ainsi qu'une vue d'ensemble des mesures recommandées pour résoudre ces problèmes. Il présente également les questions soulevées au niveau sous-régional ainsi que des recommandations pour répondre à ces questions. Le plan d'action sera mis en œuvre à travers diverses activités parmi lesquelles le plaidoyer auprès des Etats Parties et des activités de renforcement des capacités. Ces activités devront être développées en accord avec les Orientations devant guider la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial adoptée par le Comité dans le Document WHC-11/35COM/9B. Au regard des liens particuliers existant entre culture et nature en Afrique, le Plan d'Action prévoit des activités conjointes entre les modules culture et nature du programme régional comme stratégie essentielle pour garantir des solutions globales.

Les Etats Parties reconnaissent l'importance de leur rôle dans la mise en œuvre du Plan d'Action régional afin d'aborder le déséquilibre existant et atteindre l'objectif de la Stratégie Globale pour une Liste du patrimoine mondial Représentative, Equilibre et Crédible. Ainsi, ils ont pris l'engagement de soutenir pleinement la mise en œuvre réussie du Plan d'Action.

Ce programme dispose d'un calendrier de six ans, étant donné qu'il doit obtenir des résultats tangibles avant le prochain exercice de Rapports Périodiques. Ce document se concentre sur la période de 2014-2017, période suivant la phase de démarrage.

## Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal du programme Africa Nature est d'améliorer l'efficacité de gestion des sites naturels du patrimoine mondial en Afrique à travers un renforcement ciblé des capacités et le partage des connaissances. Le programme aidera les gestionnaires de site à mieux comprendre et identifier les menaces et les autres défis de gestion auxquels ils sont confrontés, garantissant qu'ils ont accès aux dernières informations et connaissances ainsi que des formations ciblées sur la manière dont il faut aborder ces menaces et permettant des échanges d'expériences entre eux sur des problèmes de gestions clés. Le programme fonctionnera comme un parapluie pour de nombreux projets et initiatives qui tendent vers l'objectif principal. Cette vision est qu'en 2017 la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique se sera améliorée de 25% par rapport à 2012, tout en abordant les besoins de développement et en améliorant les conditions de vie des communautés locales.

Le programme Africa Nature a cinq objectifs :

1. Améliorer la représentation des sites du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial par la préparation de dossiers de nomination réussis ;
2. Améliorer l'état de conservation du patrimoine mondial, par une gestion efficace des risques, l'augmentation de l'implication de la communauté et des bénéfices économiques directs pour les locales communautés ;
3. Gestion efficace des sites existants en reconnaissant, documentant et formalisant les systèmes de gestion traditionnels et en les incluant complètement aux mécanismes de gestion existant ;
4. Développer et mettre en œuvre des stratégies pour permettre aux Etats Parties d'aborder efficacement le défi du maintien de l'équilibre entre la conservation du patrimoine et les besoins du développement ;
5. Etablir et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires à la conservation du patrimoine, la protection et la gestion de situations de pré-conflit, conflit et post-conflit.

## Orientation du programme et activités détaillées

Les objectifs formulés dans le document WHC-12/36.COM/INF.10D contiennent des informations détaillées concernant les résultats attendus, les indicateurs de performance principaux, la mise en place de la stratégie, les responsabilités, les activités, le calendrier et l'estimation du budget.

Ce document contient une vue d'ensemble des objectifs dont la mise en œuvre se fera après la phase initiale de démarrage de 2012-2014, car ils sortent du cadre de mise en œuvre du programme Africa Nature de 2014 à 2017.

Cette section donne un aperçu des objectifs et résultats attendus. En outre, les activités sont classées par résultats attendus, avec le budget, en dollars des EU, entre parenthèses.

**Objectif 1: Améliorer la représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial par la préparation de dossiers de nominations réussis**

**Résultat attendu 1.1**

***Les listes indicatives nationales mises à jour après l'identification de nouvelles typologies et la mise à jour des inventaires nationaux dans au moins 20 Etats parties***

**Activités:**

- Ateliers régionaux sur l'harmonisation des listes indicatives (200.000 dollars EU – incluant la phase de démarrage)
- Soumission de listes mises à jour au Comité du patrimoine mondial (budgets nationaux)

Il est important de mettre à jour les Listes indicatives nationales de manière régulière, comme indiqué dans les *Orientations*, afin d'aider à identifier et à combler les lacunes sur la Liste du patrimoine mondial. La mise à jour des Listes indicatives devra être guidée par des initiatives régionales d'harmonisation et les résultats de l'analyse de la Liste du patrimoine mondial, des Listes indicatives, des réunions régionales et thématiques de stratégie globale et des études comparatives et thématiques pourront être utilisés pour préparer la Liste indicative. Les Etats parties sont encouragés à préparer leur Liste indicative avec la participation d'une grande variété de décideurs, comprenant les gestionnaires de sites, les autorités locaux et régionaux, les communautés locales, les ONG et autres parties et partenaires intéressés. En harmonisant les Listes indicatives, des thèmes communs peuvent apparaître et cela peut entraîner une amélioration des Listes indicatives, de nouvelles inscriptions par les Etats parties et une coopération entre des groupes d'Etats parties pour la préparation de dossiers d'inscription. (*Orientations*, paragraphes 62-76).

Il existe plusieurs études de l'UICN qui pourraient aider à cela, comme par exemple l'élaboration de dossiers d'inscription au patrimoine mondial (deuxième édition, 2011), les inscriptions sur la Liste du patrimoine naturel mondial: un manuel de référence pour les praticiens et la Valeur universelle exceptionnelle: des normes pour le patrimoine mondial naturel, et il y a aussi diverses études thématiques et sur la liste indicative.

**Résultat attendu 1.2**

***Augmentation du nombre et de la qualité des dossiers de nomination des régions***

**Activités:**

- Atelier de formation sur les nominations, mentorat (660,000 dollars EU – incluant la phase de démarrage initiale)
- Soumission de dossiers complets au Centre du patrimoine mondial avant la date limite du 1<sup>er</sup> février (budgets nationaux)

Programme de recherches sur la collecte de données dans les sites du patrimoine (75,000 dollars EU – incluant la phase de démarrage initiale)

La rédaction d'un dossier de nomination n'est pas une tâche aisée et demande du temps. Par conséquent, une formation spécifique a été conçue pour rendre la rédaction d'un dossier de nomination plus facile et obtenir des dossiers de très bonne qualité. Cela devrait augmenter le nombre de sites africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) offre une telle formation par laquelle des professionnels du patrimoine ayant une grande expérience du processus d'inscription, guide les participants à travers les nombreuses étapes de la rédaction d'un dossier de nomination. L'implication des capacités locales, avec la participation des communautés locales, dans la préparation du dossier de nomination est la clé. En s'assurant de la soumission de dossiers complets avant la date limite du 1<sup>er</sup> février, des problèmes potentiels dans la livraison du dossier peuvent être traités à temps. La date limite du 1<sup>er</sup> février est fixe, donc si elle est dépassée le processus sera repoussé d'une année. Enfin, l'information est la base de tout

travail. Cependant, parfois, il peut y avoir un manque de données. Par conséquent, l'un des aspects importants à cet égard est l'établissement de mécanismes pour obtenir et compléter des données scientifiques pertinentes sur les sites avant et pendant la préparation des dossiers de nomination. En rassemblant des données concernant les sites du patrimoine, on arrive à une compréhension plus globale ce qui permettra d'améliorer l'efficacité de la gestion des sites. Le nombre d'inscription pour la région Afrique peut être augmenté par la simplification du processus d'inscription de biens potentiels sur la Liste du patrimoine mondial, également considérée comme faisant partie du processus général de sensibilisation.

**Objectif 2 : Amélioration de l'état de conservation des sites du patrimoine culturel, par une gestion des risques efficace, une participation communautaire accrue et des avantages économiques directs aux communautés locales**

### **Résultats attendus 2.1**

#### ***Amélioration de l'état de protection des biens du patrimoine mondial dans la région***

##### **Activités:**

- Ateliers nationaux (*budgets nationaux*)
- Informer le Centre du patrimoine mondial de nouveaux comités nationaux du patrimoine mondial (*budgets nationaux*)
- Ateliers de formation sur place sur la conservation et la gestion pour les professionnels du patrimoine et les communautés locales (*200,000 dollars EU – incluant la phase de démarrage initiale*)
- Cours de formation sur la gestion et la conservation du patrimoine (*600,000 dollars EU*)

Afin d'améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, la sensibilisation sur la manière de gérer efficacement les risques est nécessaire. Les manuels de référence *Gérer le patrimoine mondial naturel* (2012) et *Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial* (2012) sont des outils importants à cet égard. De plus, la formation in situ est essentielle car elle permet une utilisation directe des savoirs acquis sur le bien. Un autre avantage de la formation in situ est que les communautés locales peuvent également être impliquées. Cela rend également la formation in situ spécifique plutôt que général ce qui augmente les retombées de la formation, donne des résultats directs et ainsi améliore l'état de conservation du site du patrimoine mondial. Les cours de formation sont un outil essentiel pour renforcer et améliorer les connaissances en matière de gestion et de conservation du patrimoine. Il est important de savoir précisément ce qu'il faut gérer et conserver afin d'assurer une bonne gestion et conservation. Par conséquent, les frontières du site du patrimoine mondial doivent être clairement définies, faciles à identifier et connues de toutes les personnes vivant dans et autour du bien. Cela signifie également que le cadre de protection juridique du bien doit être appliqué et que les capacités institutionnelles et locales soient améliorées pour ce faire. Le second cycle de Rapports périodiques pour la région Afrique a montré que les cadres légaux qui constituent la base des mesures de protection sont reconnus par les gestionnaires de sites, mais sont signalés dans de nombreux cas comme inadaptés. Il y a de fortes inquiétudes quant à la capacité des cadres juridiques actuels d'arrêter les projets de développement et d'extraction de ressources physiques dans et autour des sites du patrimoine mondial.

### **Résultat attendu 2.2**

***Amélioration des avantages économiques directs pour les communautés locales dans et autour des sites du patrimoine mondial, par le biais des bénéfices mutuels liés à des questions locales, touristiques et de conservation du bien***

#### **Activités:**

- Atelier de formation et d'information sur les avantages potentiels des ressources patrimoniales (100,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage)
- Formation en entrepreneuriat (formation des formateurs) (100,000 dollars EU)
- Projets pilotes avec un suivi et une évaluation régulière (100,000 dollars EU)

L'implication des communautés locales est impérative dans la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial. C'est l'une des conclusions du second cycle de rapports périodiques pour la région Afrique, ainsi que la notion que cette implication devrait donner des avantages économiques et sociaux tangibles, ce qui implique une étroite participation des parties prenantes privées en tant que partenaires dans la gestion et la conservation effective du patrimoine mondial. La meilleure manière de faire activement participer les communautés locales est pour elles de tirer un avantage économique direct du site du patrimoine mondial. L'implication d'industries et d'acteurs commerciaux locaux et de propriétaires terriens pourrait améliorer les conditions socioéconomiques des populations locales, et pourrait également améliorer les pressions de développement ressenties sur de nombreux sites. Le tourisme durable, par exemple, est un bon vecteur pour les entreprises communautaires (i.e. visite guidée et vente de produits locaux). De même les actions de conservation peuvent promouvoir les compétences et les connaissances des communautés locales.

### **Résultat attendu 2.3**

***Les stratégies de développement communautaire et touristique entièrement intégrées dans les mécanismes de conservation et de gestion du bien***

#### **Activités:**

- 2 ateliers sur la coexistence du tourisme durable, de la conservation du patrimoine et la gestion des visiteurs, et le bien être communautaire (100,000 dollars EU)
- Ateliers nationaux pour développer des stratégies touristiques pour les sites concernés (*budgets nationaux*)
- Ateliers nationaux sur le tourisme et le développement communautaire (*budgets nationaux*)

Le tourisme durable devrait être inclus dans les plans de développement nationaux. Pour atteindre cet objectif, le lien entre tourisme, conservation et gestion du patrimoine doit être clair. Des ateliers devraient montrer la possibilité d'une coexistence entre le tourisme durable, la conservation du patrimoine, la gestion des visiteurs et le bien-être communautaire et aider au développement de stratégies touristiques pour les sites du patrimoine mondial.

### **Résultat attendu 2.4**

***Amélioration de l'état de la gestion des risques et catastrophes naturelles (y compris les effets du changement climatique) sur les sites***

#### **Activités:**

- 4 sessions de formation à la gestion des risques pour les sites naturels et culturels
- Conception de projet (200,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage)

- Formation à l'utilisation des outils et des systèmes de modélisation existants (100,000 dollars EU)
- Projet de recherche sur les tendances du changement climatique sur les sites du patrimoine mondial et les sites protégés (100,000 dollars EU)

Le changement climatique est un facteur important influant sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial. L'exercice du rapport périodique a insisté sur les impacts du changement climatique comme l'une des menaces majeures sur les sites africains du patrimoine mondial. Au même moment, les gestionnaires de sites ont une connaissance et des capacités limitées pour faire face à cette nouvelle menace. Un projet de recherche sur les tendances du changement climatique sur les sites du patrimoine mondial et les sites protégés devraient fournir d'importantes données à cet égard. De plus, les mécanismes de rétroaction sur le changement climatique entre la recherche nationale et les institutions du patrimoine, et les organisations consultatives sont un autre aspect de la collecte de données qui devrait être pleinement utilisé. Par ailleurs, une grande quantité d'information est disponible mais le défi est de s'en saisir et de l'appliquer au mieux aux sites du patrimoine mondial. Donc des formations ont été suggérées sur l'utilisation d'outils et de systèmes de modélisations existants afin d'améliorer les capacités des gestionnaires de sites pour gérer les systèmes de risques. Les participants devront utiliser des stratégies de prévention concrètes pour faire le diagnostic des risques rencontrés et également proposer des mesures précises. L'approche pédagogique sera d'« apprendre en faisant ». Il est attendu que chaque participant développe un plan de gestion des risques pour son propre site une fois de retour. Des mentors seront nommés pour guider les participants. Le suivi du changement climatique doit devenir un bien commun.

**Objectif 3: Gestion efficace des biens existants en reconnaissant, documentant et formalisant les systèmes de gestion traditionnels et en les incorporant aux mécanismes de gestion existant**

### **Résultat attendu 3.1**

***Amélioration de l'implication des communautés locales et de l'intégration des systèmes de gestion traditionnels dans la gestion d'au moins 20 sites du patrimoine mondial***

#### **Activités:**

- Ateliers sous régionaux (*budgets nationaux*)
- Programme de recherche sur les systèmes de gestion traditionnelle en tenant compte de l'innovation et des processus naturels d'évolution dans les environnements traditionnels naturels et culturels (300,000 dollars EU)
- Publication des résultats des recherches et des projets sur le terrain (50,000 dollars EU)
- Réunions nationales pour formaliser les systèmes de gestion traditionnelle dans le cadre l'élaboration des dossiers de nomination (*budgets nationaux*)
- Réunions pour examiner les législations nationales et l'engagement possible avec les Etats parties intéressés pour combler les lacunes politiques (*budgets nationaux*)

Les savoirs et les systèmes de gestion traditionnelle jouent un rôle important dans la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique. Le second cycle de rapports périodiques a souligné la nécessité de documenter et formaliser ces systèmes et de les harmoniser avec les mécanismes de gestion existant approuvés pour les sites du patrimoine mondial. La documentation des sites dans la région doit aller au-delà des inventaires de base. De plus, ils contribuent de manière significative à la conservation, la protection et la gestion des sites du patrimoine mondial dans la région. Les communautés locales et les

peuples autochtones devraient être étroitement associés à ces activités pour garantir la viabilité à long terme des sites. L'implication des universités de la région est essentielle, d'autant plus que la recherche sur les processus d'évolutions naturelles dans les environnements traditionnels doit être menée à bien car cela pourrait renforcer la gestion et la conservation des sites. Par conséquent, les résultats de cette étude devraient être rendus aussi public que possible, afin qu'un grand nombre de sites puissent en bénéficier. Ils devraient contribuer à la reconnaissance, l'utilisation et la revitalisation des compétences de conservation traditionnelle. Et cela peut être à l'avantage de tous les sites du patrimoine mondial, pas seulement ceux de la région Afrique. Les communautés locales sont les gardiens traditionnels de ce patrimoine. Il est donc essentiel de renouer le dialogue avec ces communautés, en valorisant leurs systèmes de gouvernance traditionnelle, autant que possible, en les impliquant directement dans la gestion des sites. Par conséquent, l'implication des communautés locales dans le processus de décision au niveau du site et dans les mécanismes de gestion devrait être renforcée.

### **Résultat Attendu 3.2**

#### ***Amélioration de la coopération entre les agences gouvernementales responsables du patrimoine culturel et du patrimoine naturel***

##### **Activités:**

- Réunions nationales avec les décideurs nationaux sur le patrimoine culturel et naturel (*budgets nationaux*)
- 4 réunions sous régionales avec les décideurs nationaux sur le patrimoine culturel et naturel (*80,000 dollars EU*)
- 1 conférence régionale bilingue avec les décideurs nationaux sur le patrimoine culturel et naturel (*150,000 dollars EU*)
- Création d'un groupe de travail national multisectoriel comprenant des institutions chargées du patrimoine naturel et culturel (*budgets nationaux*)

Il existe toujours une séparation entre les agences gouvernementales chargées du patrimoine culturel et celles chargées du patrimoine naturel. La Convention du patrimoine mondial est le premier instrument réunissant la gestion et la conservation du patrimoine culturel et naturel. En effet, ces deux domaines peuvent apprendre l'un de l'autre et se renforcer mutuellement. De plus, dans certains cas il est impossible, ou fortement déconseillé de séparer le patrimoine culturel du patrimoine naturel. Il y a des sites du patrimoine mondial mixtes, des sites qui ont la fois une composante culturelle et naturelle, et il existe également des paysages culturels constitués du travail combiné des hommes et de la nature. Des réunions sous régionales de décideurs en charge du patrimoine culturel et naturel et la création d'un groupe de travail multisectoriel devraient renforcer la compréhension du patrimoine culturel et naturel mais également éviter la répétition dans les travaux et de ce fait être plus efficace sur les plans économique et pratique. Cela devrait, de plus, améliorer la coopération régionale ainsi que la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial.

### **Résultat attendu 3.3**

#### ***Evaluations de l'efficacité de la gestion améliorée dans les sites du patrimoine naturel de la région***

##### **Activités:**

Evaluations de l'efficacité de la gestion dans 10 sites sélectionnés + suivi (menaces, capacité de gestion...) (*250,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage*)

La phase de démarrage du programme Africa Nature (2012-2013) s'est concentrée sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre d'évaluations de l'efficacité de la gestion sur des sites du patrimoine mondial choisis. Cela a conduit à la réalisation d'un système d'échange d'expériences et de connaissance en matière de gestion et de mener un certain nombre d'activités de renforcement des capacités sur les thèmes prioritaires identifiés par le rapport périodique, tout en faisant le lien avec d'autres possibilités de formations existantes fournies par le Centre du patrimoine mondial et ses partenaires. Ces évaluations de l'efficacité de la gestion devraient être opérationnelles pour la seconde phase du programme (2014-2017).

### **Résultat attendu 3.4**

#### ***Amélioration de la conservation des sites par une utilisation de la documentation et des outils de suivi amélioré***

##### **Activités:**

- *Projet pilote sur la documentation de sites (30,000 dollars EU)*
- *Recherche sur le développement d'indicateurs permettant de quantifier l'état de conservation, en particulier pour les sites culturels (30,000 dollars EU)*
- *Ateliers sur l'utilisation de la télédétection et des outils connexes (50,000 dollars EU)*
- *Développement de bases de données intégrées des ressources du patrimoine naturel et d'un système approprié permettant un suivi régulier (budgets nationaux)*
- *Suivi et encadrement intégrés dans les activités de formation (60,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage)*

La connaissance du site est la clé d'une gestion et d'une conservation efficace. La documentation et les données rassemblées concernant la VUE d'un site du patrimoine mondial permettront le développement d'indicateurs quantifiant l'état de conservation. Un outil disponible en ligne est développé dans la phase initiale et accessible à partir du site internet du Centre du patrimoine mondial. Ce site contiendra de la documentation déjà disponible : ressources sur l'efficacité de la gestion et évaluations de l'efficacité de la gestion déjà disponibles pour certains sites, littérature intéressante sur les questions liées à la gestion, des liens vers d'autres ressources en ligne, de l'information sur les opportunités de formation et de renforcement des capacités, etc... En outre, le développement de bases de données et de systèmes sur le patrimoine naturel intégré simplifiera le suivi régulier. Il existe également divers outils qui peuvent contribuer à la gestion et à la conservation du bien mais il faut savoir les utiliser. Par conséquent, des ateliers sur l'usage de la télédétection et d'outils connexes seront organisés.

**Objectif 4: Développement et mise en place de stratégies permettant aux Etats parties de répondre efficacement au défi du maintien de l'équilibre entre la conservation du patrimoine et les besoins de développement**

**Résultat attendu 4.1**

***Stratégies efficaces permettant de traiter la prospection et l'extraction de ressources dans et autour des sites du patrimoine mondial et des sites protégés***

**Activités:**

- Ateliers de formation sur l'évaluation des impacts dans le contexte du patrimoine mondial (50,000 dollars EU)
- Etablissement de comités inter ministériels sur le développement et la conservation (budgets nationaux)
- Ateliers nationaux de sensibilisation sur les législations et les conventions internationales que chaque Etat partie a signé (budget nationaux)
- Atelier d'élaboration de stratégies d'atténuation possibles (compensations appropriées, etc.) dans le cas où les projets de développement pourraient avoir un impact sur la VUE (50,000 dollars EU)

La conservation du patrimoine et les besoins liés au développement peuvent se renforcer mutuellement, mais ils peuvent également être perçus comme opposés s'ils ne sont pas traités correctement. La prospection et l'extraction de ressources dans et autour de sites du patrimoine mondial est un problème majeur. De nombreux sites du patrimoine mondial sont inclus dans le processus d'évaluation de l'état de conservation (SoC) du fait de menaces d'exploitations illégales de ressources, qui, si elles ne sont pas traitées d'urgence, pourraient avoir un impact négatif sur leur VUE. Il est donc important d'établir des orientations pour l'évaluation des impacts du développement des infrastructures, de la prospection et des activités d'extraction des ressources affectant les sites du patrimoine mondial. La sensibilisation sur ces problèmes est l'une des conséquences, ce qui a amené à proposer des ateliers de formation sur les évaluations d'impact dans le contexte de sites du patrimoine mondial. Cela signifie qu'il faut consolider et renforcer les capacités des institutions nationales en charge du patrimoine pour évaluer les impacts potentiels des projets proposés sur la VUE des sites du patrimoine. Le second cycle de rapports périodiques pour l'Afrique montre l'importance des institutions nationales dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial car elles connaissent les autres lois nationales qui peuvent être appliquées pour protéger le patrimoine (i.e. les lois d'urbanisme, les lois sur l'exploitation forestière et minière, les lois sur la planification environnementale, etc.) afin d'assurer la meilleure protection possible aux sites du patrimoine. Cela suppose également une coopération inter agence par une augmentation du nombre d'activités de planification et de mise en œuvre conjointes. C'est dans cette optique qu'a été faite la suggestion de création de comités inter ministériels pour le développement et la conservation, et d'ateliers nationaux de sensibilisation afin de, entre autre, rendre publique l'évaluation d'orientations pour les projets de développement dans le cadre du patrimoine mondial et d'harmoniser la législation nationale afin qu'elle soit pertinente. Ce savoir peut également être appliqué à tous les domaines du patrimoine, pas seulement le patrimoine mondial. Ce sujet implique et profite à toutes les parties prenantes, à tous les niveaux.

**Résultat attendu 4.2**

***Mise en place de mécanismes durables pour le développement des infrastructures nécessaires à la gestion et à la promotion efficace du bien***

**Activités:**

- Réunion avec les décideurs pour plaider pour une inclusion du patrimoine dans le plan national de développement (*budgets nationaux, budgets des organisations de la sous-région*)
- Appropriation de la Convention du patrimoine mondial (*budgets nationaux*)
- Jumelage de sites devant relever des défis similaires (*budgets nationaux*)

L'impact probable d'un projet sur la VUE d'un site n'est trop souvent pris en compte qu'une fois qu'il devient trop difficile ou trop tard pour changer le projet. Il serait, par conséquent, plus judicieux que les impacts potentiels soient intégrés dans la planification du projet de manière systématique. Par contre, cela signifie que les décideurs doivent reconnaître l'importance des sites du patrimoine (mondial) et l'inclusion du patrimoine dans le plan national de développement. Le second cycle de rapports périodiques pour l'Afrique a montré que l'appropriation de la Convention, à travers l'examen des législations nationales concernées, leur mise à jour et leur harmonisation (le cas échéant) et la traduction dans d'autres langues facilite l'intégration de la Convention dans le cadre général de la planification nationale. D'autre part, les gestionnaires de sites et les communautés locales devraient être régulièrement consultés dans la mise en œuvre des études d'impact autour des sites du patrimoine mondial.

#### **Résultat attendu 4.3**

##### ***Amélioration de la protection de la VUE par la mobilisation des autorités en charge de la planification, de l'environnement et du patrimoine***

#### **Activité:**

- Séminaires et réunions pour aborder la VUE et l'état de conservation souhaité (*150,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage*)

La sensibilisation des autorités en charge du patrimoine mondial, i.e. les agents de la planification, de l'environnement et du patrimoine, à l'importance du patrimoine (mondial) par l'intégration de l'ordre du jour du patrimoine dans le plan national de développement devra se faire à travers, entre autre, des séminaires et des réunions. Cela leur donnera l'opportunité d'échanger des idées, des préoccupations et des opinions, et d'avoir des réponses à leurs questions.

#### **Résultat attendu 4.4**

##### ***Un réseau actif pour le partage des expériences et des savoirs en matière de gestion entre les différentes parties prenantes***

#### **Activité:**

- Rencontres nationales entre les gestionnaires du patrimoine et leurs homologues d'autres ministères et institutions gouvernementales (*50,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage*)

Le second cycle de rapports périodiques pour l'Afrique a souligné l'importance de la communication et d'un réseau actif. L'établissement de réseaux sous régionaux incluant la coopération entre les gestionnaires de site pourrait grandement améliorer le processus de renforcement des capacités. En outre, la disponibilité d'une base de données électronique ou de forums de discussion à l'usage des gestionnaires de site contribuerait à la mise en place d'un réseau actif de partage des expériences et des savoirs en matière de gestion.

**Objectif 5: Etablissement et mis en œuvre des mécanismes nécessaires à la conservation du patrimoine, la protection et la gestion dans les situations de pré conflit, de conflit et de post conflit**

**Résultat attendu 5.1**

***Les sites du patrimoine culturel et naturel sont protégés en cas de conflit armé***

**Activités:**

- Atelier de sensibilisation et plaidoyer sur les avantages possibles d'une ratification de la Convention de 1954 et les protocoles et Conventions connexes (incluant le trafic illicite) (50,000 dollars EU)
- Plaidoyer au niveau des Nations Unies, de l'Union africaine et des organisations sous régionales pour prendre en considération le patrimoine mondial afin d'assurer la protection des sites dans les zones de conflits (50,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage)
- Elaborer une proposition pour soutenir la reconnaissance internationale du patrimoine mondial dans les zones de conflit (10,000 dollars EU)
- Ateliers sur le suivi en période de conflit (50,000 dollars EU)
- Mission d'étude de la détérioration des VUE après le conflit (100,000 dollars EU – comprenant la phase de démarrage)
- Formation sur la documentation de pointe, et création de bases de données nationales de ressources patrimoniales des actifs existants afin de permettre la mise en place d'une éventuelle reconstruction (50,000 dollars EU)
- Préparation de programmes de formation sur la protection des biens du patrimoine à prendre en compte dans la formation des forces de maintien de la paix (pré conflit) (50,000 dollars EU)
- Atelier de création de systèmes d'alerte précoce en cas de conflit (avant le conflit) (50,000 dollars EU)

L'un des effets du second cycle de rapports périodiques pour l'Afrique est la prise de conscience qu'une attention et une aide particulière aux Etats parties affectés par des conflits est essentielle afin d'établir et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires à la conservation, la protection et la gestion du patrimoine. De telles mesures profiteront également à quelques sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, étant donné que la majorité des sites africains sur cette liste sont situés dans des zones de conflit et de post-conflit. Il est donc essentiel qu'autant d'Etats parties que possible signent la Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et les protocoles et Conventions associés. En outre, des plans d'action modèles pour le rétablissement des VUE devront être mis en place dans les Etats parties situés dans des zones de post-conflit. Pour atteindre cet objectif, la sensibilisation et le renforcement des capacités sont nécessaires.

**Résultat attendu 5.2**

***Amélioration des capacités nationales pour faire face aux effets des conflits armés dans et autour des sites du patrimoine mondial***

**Activités:**

- Formation sur les « premiers secours » au patrimoine culturel en cas de conflit (Budget ICCROM)
- 2 ateliers sous régionaux pour les parties prenantes concernées (100,000 dollars- comprenant la phase de démarrage)

- Développement de mécanismes pour assurer le soutien à l'évacuation des gestionnaires de site afin d'assurer leur sécurité personnelle (*budgets nationaux, budget du système des Nations Unies*)
- Développement de réseaux pour les personnels des sites dans les zones de conflit pour faire face aux traumatismes résultant des situations de conflit (*50,000 dollars EU*)

Gérer et protéger les sites du patrimoine en temps de conflit est une tâche compliquée, dangereuse et malheureusement parfois fatale. Cela demande des compétences et des mécanismes adaptés. Il a donc été suggéré de mettre en place une formation spécialisée pour les « premiers secours » pour le patrimoine culturel en cas de conflit. Etant donné que les conflits empêchent parfois d'évaluer l'état de conservation sur le terrain, un équipement peut aider à réaliser cela à distance. Toutefois cela reste une entreprise coûteuse et tous les sites ne possèdent pas un tel équipement. De plus, le bien-être personnel devrait être pris en considération et recevoir l'attention qu'il mérite.

## Stratégie de mise en œuvre et de financement

Il y a trois principales stratégies de mise en œuvre:

1. Les Etats parties sont essentiels pour la mise en œuvre de ce plan d'action en assurant le développement de plans nationaux stratégiques 2012-2017 pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sur leur territoire. Il est à espérer que ces plans seront calés en premier lieu sur le plan d'action régional présenté ci-dessous;
2. Le programme régional, avec ces deux modules pour le patrimoine naturel et culturel (Africa Nature et Africa 2020), est un programme de renforcement des capacités, présenté dans le document WHC-12/36.COM/10D. Les actions du programme régional seront complétées par d'autres programmes du patrimoine mondial pour assurer des résultats optimales; Il ya un important partenariat entre la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF) et la Fondation du patrimoine mondial africain (FPMA). Ils continuent à échanger des expériences dans le cadre de divers programmes.
3. Des réunions de plaidoyer et de consultation au niveau régional et sous régional pour faire face à des questions qui ne relèvent pas du domaine du renforcement des capacités.

Cependant, la réussite du plan du programme Africa Nature 2012-2017 dépendra des principaux risques et hypothèses suivants:

1. L'engagement et la bonne volonté des Etats parties de la région Afrique à s'acquitter de leurs responsabilités :
  - a. Au niveau national
  - b. En tant que co bailleurs de fonds pour les activités régionales et sous régionales;
2. l'obtention d'un financement adéquat pour mettre en œuvre efficacement les activités régionales;
3. Les capacités de mise en œuvre de tous les partenaires.

Les Etats parties reconnaissent les contributions inestimables des communautés locales, des gestionnaires et du personnel des sites pour la conservation efficace des biens du patrimoine. Par conséquent, les actions à mettre en place se concentreront sur eux comme bénéficiaires prioritaires pour assurer la viabilité des activités de conservation et de gestion sur le long-terme. Il est important qu'un suivi et une évaluation efficaces des indicateurs, qui facilitent la conservation qualitative, particulièrement sur les sites culturels, soient développés dans la période menant au troisième cycle de rapports périodiques.

Pour assurer la mise en œuvre du programme, des partenariats et réseaux mis en place depuis le premier cycle de rapports périodiques, seront utilisés comme socle. Les partenaires techniques pour sa mise en œuvre sont les organisations consultatives (IUCN, ICOMOS, ICCROM), les Centres de Catégorie 2 (FPMA) les institutions de formation régionales (CHDA, EPA), les universités et les institutions de formation sur la faune, etc. Des

efforts seront déployés pour établir des partenariats avec les universités régionales pour la mise en œuvre des actions identifiées.

En plus de la coopération avec les partenaires et les réseaux existants, de nouvelles sources de financement devront être identifiées. Il existe différents types de bailleurs qui peuvent être abordés de différentes manières:

- 1) Approcher directement les donateurs potentiels avec des éléments du cadre;
- 2) Certains partenaires du cadre ont leur propres réseaux de financement pour des éléments du programme, comme l'UICN qui a le soutien de MAAVA, FPMA a ses propres donateurs, etc. qui peuvent être approchés pour des éléments du programme;
- 3) Identifier les bailleurs du secteur privé et d'autres organisations – comme par exemple le PNUD / GEF/EU mais également la Banque Mondiale, TUI;
- 4) Approcher les gouvernements pour le soutien, à la fois des gouvernements centraux et des ambassades locales. En ces temps de crise économique, les gouvernements pourraient réduire leurs budgets pour l'aide internationale mais les ambassades ont souvent un budget dédié au patrimoine ;
- 5) Si le programme est présenté comme un suivi du rapport périodique pour la région Afrique et est en adéquation avec la stratégie de renforcement des capacités adoptée par le Comité du patrimoine mondial, le comité lui-même peut être approché pour une demande de financement;
- 6) Utiliser Internet pour obtenir du soutien pour certains éléments du programme, comme par exemple le crowdfunding (financement participatif). Le crowdfunding peut fonctionner particulièrement bien pour les petits projets présentant un fort attrait pour le public. Le Programme Africa Nature présente un certain attrait pour un large public.

Des exemples de partenaires (potentiels):

- Le PNUD / FEM: Le FEM Programme de micro financements (PMF) fournit une aide financière et technique à des projets qui conservent et restaurent l'environnement tout en améliorant le bien-être et les moyens de subsistance des populations. La demande et les lignes directrices peuvent être obtenues auprès du coordonnateur national du PMF.
- L'UE: les subventions pour des projets spécifiques suivent habituellement une annonce publique connue sous le nom d' «appel à propositions». Ceci tend à être un processus assez long et complexe.
- La Banque mondiale: met l'accent sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui appellent à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Six thèmes stratégiques sont abordés parmi lesquels le post-conflit, les États fragiles et les biens publics mondiaux qui incluent le changement climatique.
- TUI: cette agence de voyage se penche sur la manière dont les vacances peuvent contribuer aux moyens de subsistance locaux et protéger l'environnement.
- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial: vise à promouvoir une coopération internationale renforcée en matière de développement durable dans les pays en développement et en transition. Il subventionne des projets en rapport avec, entre autres, le changement climatique, la biodiversité et la dégradation des terres et la désertification. Pour être considéré pour ce fonds un «Opportunity Project Note » doit être soumis à l'une des six institutions membres pour validation avant de pouvoir aller plus loin.
- La Commission des forêts d'Afrique centrale: cette commission met l'accent sur la conservation et la gestion durable des forêts en Afrique centrale.

- Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ): Cette agence allemande aide les pays en développement à conserver et utiliser leur patrimoine naturel et culturel d'une manière durable. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que l'aide à la gestion du patrimoine mondial font partie des domaines d'intervention de cette agence
- Les fonds en fiducie ou des accords bilatéraux entre les États parties et l'UNESCO, comme par exemple:
  - Le Fonds-en-dépôt des Pays-Bas: ce fonds est structuré en fonction des objectifs stratégiques adoptés par le Comité du patrimoine mondial en 2002 et vise à contribuer à l'équilibre régional et thématique.
  - Le Fonds-en- dépôt de la Flandre: il se concentre sur les sites marins du patrimoine mondial existants et potentiels dans les pays économiquement moins développés et les pays en transition, avec une attention particulière pour les pays africains riverains de l'océan Indien.
  - La Convention France-UNESCO: porte, entre autres sur le développement communautaire, la résolution des conflits et la préservation de l'environnement.

La coopération avec les Fonds-en-dépôt ou les Etats parties ayant un accord bilatéral avec l'UNESCO est quelque chose qui peut généralement être réalisée à court, moyen et long terme, alors que les demandes de subvention à l'Union européenne ou à la Banque mondiale s'inscrivent sur le long terme en raison de la nature laborieuse des procédures y afférentes. Il en est probablement de même pour une éventuelle coopération avec TUI.

## **Liste sélective de documents consultés**

- Document de projet pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial en Afrique par le renforcement ciblé des capacités et le partage des connaissances, financés par les fonds Flamand en dépôt;
- Rapport de la réunion d'expert sur l'atelier pour la conception du programme Africa Nature qui s'est tenu à Paris en Décembre 2011;
- Rapport sur la réunion d'expert sur le plan d'action 2012-2017 du rapport périodique qui s'est tenue à Paris en Avril 2012;
- Rapport sur la réunion de lancement de la phase de démarrage 2012-2014 du programme Africa Nature à Nairobi en Octobre 2012;
- Plan d'action 2012 – 2017 pour la région Afrique (Document WHC-12/36.COM/INF.10D)
- Patrimoine mondial dans la région Afrique. Résultats principaux: second cycle de rapport périodique.

## Annexe I – Aperçu des objectifs et Résultats attendus 2014 – 2017

### Objective 1: Improve the representation of African heritage sites on the World Heritage List through the preparation of successful nomination dossiers

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER 1.1</b> National tentative lists updated following the identification of new typologies and the updates of national inventories in at least 20 States Parties	National Tentative lists are updated, based on assessment of potential OUVs in line with ICOMOS and IUCN gap and thematic analyses	AWHF workshops on harmonising tentative lists	AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universities	Regional workshops on harmonising tentative lists			200,000
	Tentative lists are harmonised at sub-regional levels by 2015			States Parties	Submit updated lists to the WH Committee		
<b>ER 1.2</b> Increased number and quality of nomination dossiers from the region	At least 4 complete nomination dossiers are submitted to the World Heritage Committee for evaluation, each year up to 2017	AWHF nomination training courses	AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA	Nomination training workshops, mentoring			660,000
	At least half of the nomination dossiers accepted are prepared with national capacities, with the involvement of local communities			States Parties	Submit completed dossiers to the WH Centre ahead of the 1 February deadline		
	Mechanisms established for obtaining and completing relevant scientific data for sites before and during preparation of nomination dossiers	Regional Programme (Africa 2020, Africa Nature)	WHC, AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA	Research Programme on data collation at heritage sites			75,000
	At least half of the nomination dossiers accepted are prepared with national capacities, with the involvement of local communities	Consultative workshops with national stakeholders	States Parties	Submit completed dossiers to the WH Centre ahead of the 1 February deadline			National Budgets

**Objective 2: Improve the state of conservation at World Heritage properties, by effective risk management, increased community involvement and direct economic benefits to local communities**

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER2.1 Improved state of protection of World Heritage properties in the region</b>	At least 15 new national World Heritage committees inaugurated and operational by 2017	Consultative workshops with national stakeholders	States Parties	National workshops Inform WH Centre of new National World Heritage Committees			National Budgets
	Property boundaries and buffer zones are properly defined and easily identified by local communities at a minimum of 30 properties	Regional Capacity Building programme	AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA	On-site training workshops on conservation and management for heritage professionals and local communities			200,000
	Improved institutional and local capacities in at least 10 States Parties to enforce legal protection frameworks at World Heritage properties			Training courses on heritage management and conservation			600,000
	Training activities organised for the benefit of at least half of the African natural and cultural properties on the List						
<b>ER 2.2 Improved direct economic benefits to local communities in and around World Heritage properties, through mutual benefits of local, tourism and conservation concerns</b>	Community-based businesses present in at least 20 properties with active commercial networks in place for distribution of goods and services	National skills training programmes	National institutions (in line with regional actions)	Training and information workshops on potential benefits of heritage resources			100,000
	The number of local community members whose skills and knowledge base are advanced through conservation actions	Regional capacity building programme at selected case study properties	WHC, AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universities	Entrepreneurship training (training of trainers)			100,000
				Pilot projects with regular monitoring and evaluation			100,000

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER 2.3 Community and tourism development strategies fully integrated into property conservation and management mechanisms</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioritisation in national development plans to support sustainable tourism strategies</li> <li>• Tourism strategies developed for at least 20 properties</li> <li>• Number of community-based, and -run, visitor facilities established in line with established strategies</li> <li>• Level of involvement of local communities in tourism-related activities, based on established baselines</li> <li>• Local communities participate fully in tour guiding</li> </ul>	Regional programme (culture and nature) in partnership with World Heritage Sustainable Tourism programme	WHC, AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universities	2 Workshops on co-existence of sustainable tourism, heritage conservation and visitor management, community well-being			100,000
		Sub-regional and national tourism strategies	States Parties and Regional bodies	National workshops to develop tourism strategies for the concerned properties			National Budgets
		Community development programmes		National workshops on tourism and community development			
<b>ER 2.4 Improved state of Risk preparedness and natural disaster management (including effects of climate change) at the properties</b>	Improved capacity of site managers to manage systemic risks at a minimum of 30 properties	Regional Capacity Building programme	States Parties, Regional Programme	4 risk preparedness training sessions held for natural and cultural properties			200,000
	Feedback mechanisms on climate change between national research and heritage institutions, and Advisory Bodies are fully operational	National coordination to develop strategies and long-term solutions to effectively protect natural and cultural properties within the framework of national economic- and development planning	WHC, States Parties, Universities and research institutions, AWHF, IUCN, ICOMOS, EPA, CHDA	Project design			100,000
	Number of national climate change response strategies that are operational			Training courses on the use of existing tools and modelling systems			100,000
	Number of properties at which monitoring mechanisms are established, and functional			Research project on climate change trends at World Heritage properties and protected sites			100,000
	Relevant climate change monitoring in at least 10 World Heritage properties						

**Objective 3: Effectively manage existing properties by recognising, documenting and formalising traditional management systems and fully incorporating them into existing management mechanisms**

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER 3.1 Improved involvement of local communities, and the integration of traditional systems in the management of a minimum of 20 World Heritage properties</b>	At least 20 co-management agreements established and functional	Sub-regional cooperation	States Parties	Sub-regional workshops			National Budgets
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Local communities are fully involved in decision-making at the properties, through inclusion in site management committees in at least 20 properties</li> <li>• Relevant traditional conservation skills are recognised and utilised</li> <li>• Traditional management systems and conservation skills and materials that might be endangered are revitalised</li> <li>• Cultural issues are increasingly addressed at natural properties</li> <li>• Local communities are integrated into site management mechanisms</li> <li>• Publication on documentation of traditional management systems</li> </ul>	Regional Programme	WHC, AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA, Universities and research institutions	Research programme on traditional management systems with consideration for innovation and the natural evolutionary processes within natural and cultural traditional environments			300,000
				Publish results of research and field projects			50,000
		National initiatives	States Parties, EPA, CHDA, Universities	National meetings to formalise Traditional Management Systems within the framework of developing nomination dossiers			National Budgets
				Meetings to review national legislations and possible engagement with interested States Parties to address policy gaps			

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER 3.2</b> Improved cooperation between government agencies responsible for cultural and natural heritage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Credible data on cultural and natural assets at mixed sites available for consultation</li> <li>• Regular consultations between natural and cultural heritage institutions at national and sub-regional levels</li> <li>• Existence of databases of cultural and natural heritage assets in at least 15 States Parties</li> <li>• Regional cooperation between cultural and natural heritage institutions</li> <li>• National tentative lists include a wider selection of natural heritage</li> <li>• Increased cooperation in the management of cultural landscapes in Africa</li> <li>• Inventories of national cultural and natural heritage assets are created and updated</li> </ul>	National consultative meetings	States Parties	National meetings of national cultural and natural heritage policy makers			National Budgets
		Regional Capacity Building programme	States Parties, WHC, AWHF, ICCROM, IUCN, ICOMOS, CHDA, EPA	4 sub-regional meetings of national cultural and natural heritage policy makers			80,000
		Regional meeting	WHC, AWHF	1 bilingual regional conference of national cultural and natural heritage policy makers			150,000
		National Working Groups Regional Programme	States Parties	Create national multi-sectoral working groups of cultural and natural heritage institutions			National Budgets
<b>ER 3.3</b> Enhanced management effectiveness assessments at natural heritage properties in the region	Management effectiveness practices operational in at least 20 natural properties	Regional Capacity Building programme (Africa Nature)	WHC, AWHF, IUCN	Management effectiveness assessments in 10 selected properties			250,000
				Monitoring (threats, management capacity...)			
<b>ER 3.4</b> Improved property conservation through enhanced use of documentation and monitoring tools	Monitoring tools available for daily site management activities	Regional Programme	WHC, States Parties, Universities, EPA, CHDA, AWHF, IUCN, ICCROM, ICOMOS	Pilot project on property documentation			30,000
				Research to develop indicators for measuring state of conservation, particularly for cultural properties			30,000
	Workshops on the use of remote sensing and related tools					50,000	
	Development of integrated national heritage resources databases and suitable systems that permits regular monitoring					National Budget	
	Follow-up and mentoring built into training activities					60,000	
	Property elements are regularly documented and form the basis for heritage resources databases						

**Objective 4: Develop and implement strategies to enable States Parties to effectively address the challenge of balancing heritage conservation and development needs**

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER 4.1</b> <b>Effective strategies that address resource prospection and extraction in and around World Heritage properties and protected sites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guidelines for the evaluation of impacts of infrastructural development, prospection and resource extraction activities affecting World Heritage properties</li> <li>National heritage institutions have capacities to advise on the potential impacts of proposed projects on the OUV of heritage properties</li> <li>Reinforcement of interagency cooperation through increased joint planning and implementation actions</li> <li>Concrete proposals for sustainable management made available</li> <li>Integrated land use planning developed at regional levels to effectively address property boundaries and buffer zones</li> <li>Publication of evaluation guidelines for development projects in World Heritage context</li> <li>Harmonisation of relevant national legislations</li> </ul>	Regional Programme Sub-regional initiatives	WHC, States Parties, AWHF, Universities, EPA, CHDA, IUCN, ICCROM, ICOMOS	Training workshops on impact assessments in WH contexts			50,000
			States Parties	Establishment of national inter-ministerial committees on development and conservation		National Budgets	
				National sensitisation workshops on relevant governing legislations and international conventions to which individual States Parties have signed			
WHC, States Parties, AWHF, Universities, EPA, CHDA, IUCN, ICCROM, ICOMOS	Workshop to develop set of possible mitigation strategies (appropriate offsets etc) in the event that development projects could impact on OUV		50,000				

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER. 4.2</b> <b>Sustainable mechanisms in place for Infrastructural development necessary for the effective management and promotion of properties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible impacts of any projects on properties' OUV are systematically considered in project planning</li> <li>• Consideration of OUV is a policy issue and enters into the framework of decision-making on development projects which could impact on World Heritage properties</li> <li>• Site managers and local communities are regularly consulted in the implementation of impact assessments around World Heritage properties</li> <li>• National heritage professionals contribute to and influence the development of impact assessments specific to heritage properties</li> </ul>	Advocacy actions at national, sub-regional and regional levels	States Parties, African Union, sub-regional organisations, Regional Programme	Advocacy meetings with policy makers on including the heritage agenda in national development planning			National Budgets, budgets of sub-regional organisations
				Domestication of the WH Convention			National Budgets
				Twinning of properties which face similar challenges			
<b>ER 4.3</b> <b>Improved protection of OUV through mobilisation of planning, environmental, heritage and other related authorities</b>		Regional Programme Advocacy Actions	WHC, AWHF, States Parties, Universities, EPA, CHDA, IUCN, ICCROM, ICOMOS	Seminars, meetings to address OUV and desired state of conservation			150,000
<b>ER. 4.4</b> <b>Active network for sharing of experiences and knowledge management between various stakeholders</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electronic database or message board available for the use of site managers</li> <li>• Number of national and sub-regional site managers in established and functional forum</li> </ul>	Regional programme	CHDA, EPA, IUCN, ICOMOS, ICCROM	National interactions between heritage managers and counterparts from other relevant ministries and government institutions			50,000

**Objective 5: Establish and implement necessary mechanisms for heritage conservation, protection and management in pre-conflict, conflict and post-conflict situations**

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER. 5.1 Cultural and natural heritage properties are protected in the event of any armed conflict</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>All States Parties in the region have signed the 1954 Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict and its accompanying Protocols, and related Conventions</li> <li>Model Action Plans for the recovery of OUV established, and implemented, in at least one post-conflict State Party</li> </ul>	National and international advocacy	States Parties, regional and sub-regional political institutions, UNESCO	Sensitisation and advocacy workshops on possible benefits of ratification of the 1954 Convention and its related protocols as well as related Conventions (including illicit trafficking)			50,000
		International advocacy for the protection of World Heritage properties		Advocacy at the level of the UN, AU and sub-regional organisations to take World Heritage into consideration to ensure the protection of sites in conflict areas			50,000
				Develop a proposal to support international recognition for World Heritage in conflict areas			10,000
		Regional Programme	WHC, AWHF, States Parties, Universities, EPA, CHDA, IUCN, ICCROM, ICOMOS	Workshop on monitoring during conflicts			50,000
				Assessment missions of OUV deterioration after conflict			100,000
				Training on advanced documentation, and creation of national heritage resources databases of existing assets to enable that eventual reconstruction can take place			50,000
				Preparation of training curricula on the protection of heritage assets to be considered in the training of peacekeeping forces (pre-conflict)			50,000
				Workshop on creation of early warning systems in the event of conflict (pre-conflict)			50,000
		States Parties, UN system, African Union					

Expected Results	Key Performance indicators	Implementation Strategy	Responsibility	Activity	2014-2015	2016-2017	Estimated Budget (US\$)
<b>ER. 5.2</b> <b>Improved national capacities to deal with the outcomes of armed conflict in and around World Heritage properties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cultural and natural properties in post-conflict situations record steady recovery of OUV</li> <li>• Site personnel are properly trained to deal with conflict situations to ensure their personal safety</li> <li>• Equipment necessary for conservation and monitoring are made available at property level</li> <li>• At least two properties in post-conflict situation recovers OUV and are removed from the List of World Heritage in Danger by 2014</li> <li>• Due recognition is given to site personnel who have lost their lives in the line of duty, as well as those who remain at their duty posts</li> </ul>	ICCROM training course	ICCROM, UNESCO, Blue Shield, Prince Klaus Fund, States Parties, ICOM	Training course on First Aid to cultural heritage in times of conflict			ICCROM Budget
		Regional Programme	WHC, AWHF, States Parties, Universities, EPA, CHDA, IUCN, ICCROM, ICOMOS	2 Sub-regional workshops for concerned stakeholders			100,000
				Develop mechanisms to ensure evacuation support for site managers to ensure their personal safety			National Budgets, UN system budget
				Development of networks for site personnel in conflict areas to address the traumatic outcomes of conflict situations			50,000

